



La Vigie

Cette newsletter est un lien entre vous, adhérent de notre association et nous, bénévoles. Son but est de vous faire part des actions menées et des résultats obtenus. Vous y trouverez aussi des informations locales et générales sur la consommation.

La lettre d'information de votre agence locale

ENERGIE MOINS CHÈRE ENSEMBLE



Vous êtes plus de 210.000 à vous être inscrits à la campagne « Energie moins chère ensemble » pour obtenir les meilleures offres gaz et électricité. Nous vous remercions encore de votre confiance. Depuis le lancement de la campagne, les prix sur les marchés du gaz et de l'électricité ont explosé atteignant des niveaux record et les projections des analystes ne sont pas favorables pour les semaines qui viennent. L'objectif d'obtenir les offres les plus attractives possibles dans des conditions sécurisées n'étant pas atteignable actuellement, nous avons décidé de repousser l'enchère prévue ce 21 septembre ainsi que l'envoi des offres personnalisées à une date non encore arrêtée, qui sera fixée dès que les marchés connaîtront une accalmie, au mieux au 1er trimestre 2022.

Bien évidemment, votre inscription à la campagne est bien enregistrée et nous vous tiendrons informés par courriel du nouveau calendrier. Pour les souscripteurs de la campagne 2019 dont les contrats « Energie moins chère ensemble » arrivent prochainement à échéance, les fournisseurs lauréats ont l'obligation de vous proposer une offre au moins aussi avantageuse que leur meilleure offre de marché. Pour ceux qui ont rejoint cette campagne cette année, si vous avez un contrat à prix fixe en cours, nous vous recommandons de le conserver pour l'instant. En tout état de cause, vous pouvez comparer simplement et gratuitement les offres de marché en utilisant notre comparateur indépendant.

<https://www.quechoisir.org/comparateur-energie-n21201/>

Soyez assurés que nous entendons tout mettre en œuvre pour vous permettre de bénéficier des meilleures offres du marché. Ensemble, continuons d'exercer notre pouvoir de consommateurs.

LE SITE DU MOIS

HISTOVEC

Un service gratuit proposé par le ministère de l'intérieur et la sécurité routière pour rassurer vos acheteurs si vous vendez votre véhicule et obtenir votre certificat de non gage. De même vous pouvez acheter en toute confiance en découvrant l'historique de votre future voiture (contrôles techniques, kilométrage, changement de propriétaire, etc...) .

<https://histovec.interieur.gouv.fr>

AVOIRS DE VOYAGES SUITE AU COVID



De nombreux consommateurs ont reçu un avoir en guise de remboursement de leurs vacances annulées en raison de la pandémie de Covid-19. Ce mode de remboursement concernait toutes les annulations de séjours entre le 1er mars et le 15 septembre 2020. Les premiers remboursements des avoirs doivent intervenir à partir du mois de septembre 2021. Vous n'avez pas utilisé votre avoir et souhaitez être remboursé, l'UFC-Que Choisir vous livre toutes les informations pour vous permettre d'obtenir le remboursement de votre avoir.

Grace à ce formulaire, vous pouvez obtenir toutes les réponses à votre cas précis:

<https://www.quechoisir.org/remboursement-avoir-n93664/>



CONSOMMER ET... REFLECHIR

La recherche et le choix d'éco-produits sont une composante importante du rôle du consommateur dans la mesure où cela encourage une offre plus durable. Le consommateur est donc levier de changement, il peut influencer les autorités pour qu'elles légifèrent en faveur du respect de l'environnement et les producteurs pour qu'ils fabriquent selon ces nouvelles réglementations.

Cependant, le consommateur souhaite souvent être guidé dans ses choix et les distributeurs mettent du coup en tête de gondole des produits présentés comme plus écologiques, à tort ou à raison. Il serait dommageable de laisser aux seuls producteurs et distributeurs le soin de choisir pour nous. D'une part, cela risque de réduire l'offre aux seuls produits que la distribution choisit, selon des critères peu transparents qui lui sont propres. D'autre part, la consommation durable ne porte pas uniquement sur l'objet de notre consommation mais aussi sur notre manière de consommer. Ainsi, le bio et l'écologique ont le vent en poupe. Ce qui avant n'était qu'une petite surface de vente liée à un site de production et de transformation devient finalement un grand magasin comme un autre, à la différence près qu'on n'y vend « que du bio et de l'écologique ». Cela facilite la vie du consommateur qui peut acheter les yeux fermés. Et les caddies de se remplir, comme dans un supermarché lambda, de toutes sortes de produits bruts ou préparés, mais également sur-emballés. Cette hyper-consommation labellisée est-elle de la consommation durable ?

Au final, le consommateur ne change pas son mode de fonctionnement. Il continue d'acheter sans se poser la question de ses impacts sur les ressources, les déchets, etc. Des biscuits à base d'huile de palme bio et équitable sont juste vus comme « bons pour la santé » parce que bio. Bio ou pas, l'huile de palme n'est pas un ingrédient santé. En outre, les plantations, même « labellisées bio et durables » restent un problème : monoculture, déforestation, perte de biodiversité, déplacements de populations. Les grands groupes agro-alimentaires, par une communication adroite, nous confortent dans l'idée qu'ils travaillent au développement durable, et nous délestent de la responsabilité de faire des choix. L'être humain est ainsi fait qu'il ira le plus souvent dans le sens de la facilité, du moindre coût comportemental pour ne pas trop changer ses habitudes de consommation. Dans ce cas précis, se retrancher derrière un label est clairement un petit arrangement avec sa conscience.

Moralité, les labels et autres marquages environnementaux sont des outils précieux d'aide à la décision pour des achats écologiques. Pour autant, ils ne dédouanent pas le consommateur de ses responsabilités. Il reste à la manoeuvre pour arbitrer ses choix, résolument réfléchis et multi-critères, dans le contexte élargi du développement durable. Label ou pas, pour consommer durable, les règles d'or de l'éco-consommation restent d'application :

- réfléchir avant l'achat (quels sont mes besoins réels ?),
- choisir le meilleur produit en fonction de mes besoins et d'autres paramètres environnementaux, sanitaires et sociaux (les labels peuvent intervenir à ce niveau),
- utiliser rationnellement les produits en évitant le gaspillage,
- bien gérer la fin de vie du produit et ses résidus éventuels (tri des déchets, recyclage, etc.).

Il s'agit aussi de consommer moins et mieux en :

- favorisant les produits locaux et les circuits courts,
- s'opposant au consumérisme, anti-thèse des notions de préservation des ressources et de justice sociale qui fondent le développement durable
- combinant d'autres modes de consommation comme l'éco-efficience, l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité.

L'information neutre, la sensibilisation et la conscience du consommateur restent plus que jamais au cœur de nécessaires changements d'attitude en matière de consommation.

(Source www.ecoconso.be)

AIDE DE L'ETAT



Pour faire face à la forte hausse des prix de l'énergie qui réduit le pouvoir d'achat des ménages modestes, une aide exceptionnelle de 100 € sera allouée pour tous les bénéficiaires du chèque énergie soit 5,8 millions de ménages. Elle leur sera envoyée automatiquement en décembre 2021, quel que soit leur type de chauffage.

Elle est destinée à faire face à l'augmentation importante des tarifs du gaz (+ 8,7 % au 1^{er} septembre et 12,6 en octobre !) et du prix de l'électricité depuis le début de l'année.

Le montant, du chèque énergie qui est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et de votre consommation, varie de 48 € à 277 € par an. Il est ouvert aux ménages dont le RFR par unité de consommation (une personne constitue 1 unité, la deuxième 0,5 et chaque personne supplémentaire 0,3) est inférieur à 10 800 €.

Le chèque énergie a été envoyé automatiquement aux bénéficiaires au mois d'avril 2021.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité au chèque énergie grâce au [simulateur](#) proposé par le ministère de la Transition écologique. Pour cela, il faut se munir de son numéro fiscal.



ECHOS DES PERMANENCES